

Mercredi 14 novembre 2018

*Communiqué de presse*

**Objectif du projet de E-Circuit de Charade : devenir une vitrine internationale  
du développement durable et de l'éco-mobilité**

Après avoir présenté au printemps un plan de développement du circuit de Charade, le Conseil départemental, propriétaire et gestionnaire du site, rendra public le mardi 27 novembre 2018 **le rapport d'un cabinet d'experts afin de préciser les contours d'un projet d'excellence sur le plan environnemental, de l'innovation et de la mobilité de demain.**

Lors des deux prochaines années, le dernier circuit de montagne aura l'opportunité de devenir le premier site sportif français autonome en énergies renouvelables. Cette première étape est essentielle pour l'installation de systèmes de recharge performants et variés en direction des véhicules électriques. **L'objectif principal est de créer le premier circuit électrique sur le plan international offrant une ouverture à tous les acteurs engagés sur la mobilité de demain.**

En parallèle des défis technologiques liés à l'alimentation électrique, le **Département souhaite également positionner le circuit comme un acteur de la mobilité hydrogène en accompagnant ce marché qui est à sa phase de démarrage.**

Pour développer un tel projet, le Département a ouvert les discussions avec des partenaires publics (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole) et privés (Caisse des Dépôts et des Consignations, Michelin, Enedis, Colas). L'objectif étant de définir un cadre juridique et financier propice. D'autres organismes ou industriels ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour devenir acteur du E-Circuit de Charade.

**L'année 2019 permettra le déploiement d'une première phase d'investissements portés en majeure partie par le site de Charade : installation de panneaux photovoltaïques, de super-chargeurs électriques et réfection des paddocks afin d'améliorer l'accueil et l'accès au circuit.**